

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

REZ. PS HO Durcisseur de revêtement

Numéro d'Enregistrement 01-2119970892-25-0003  
REACH:  
N° CAS: 2602-34-8  
N° CE: 220-011-6

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: Schulz Farben- und Lackfabrik GmbH  
Rue: An der Altnah 10  
Lieu: D-55450 Langenlonsheim  
Téléphone: +49 (0)6704 9388-0  
e-mail: info@schulz-farben.de  
Internet: www.schulz-farben.de

Téléfax: +49 (0)6704 9388-50

**Fournisseur**

Société: HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG  
Rue: Schellenrain 9  
Lieu: CH-6210 Sursee  
Téléphone: +41 419296262  
e-mail (Interlocuteur): qualitaetsmanagement@hornbach.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse 145; +49 (0)6704 9388-135 (9-15 h)**Information supplémentaire**

N'utiliser qu'en combinaison avec le produit "Peinture acrylique pour carrelage".

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils supplémentaires**

Aucun étiquetage nécessaire selon de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Potentiel de troubles endocriniens Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 2 de 11

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
2602-34-8	Organosilan			100 %
	220-011-6		01-2119970892-25-0003	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
2602-34-8	220-011-6	Organosilan	100 %
	par inhalation: CL50 = > 5,3 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 4250 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
- Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Après inhalation**

- En cas de symptômes respiratoires: Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
- En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions.
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Demander immédiatement un avis médical.

**Après ingestion**

- Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
- NE PAS faire vomir.
- Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 3 de 11

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
mousse résistante à l'alcool; Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Poudre d'extinction

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), suie, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),  
Monoxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un équipement de protection personnel.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Assurer une aération suffisante.

**Pour les non-secouristes**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Rincer abondamment avec de l'eau.

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

**Autres informations**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 4 de 11

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Information supplémentaire**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Conserver hors de la portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Stocker dans un endroit sec.

Protéger contre: Gel. inutilisable après congélation.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Base forte, Acide fort.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir les informations fournies par le fabricant.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 5 de 11

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
2602-34-8	Organosilan	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,5 mg/kg
Sédiment marin		0,15 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,24 mg/kg

**Conseils supplémentaires**

PNEC 3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl)triethoxysilan

Eaux, Eau douce: 0,1 mg/l

Eaux, Eau de mer: 0,01 mg/l

Eaux, libération temporaire: 1 mg/l

sédiment, eau douce: 1,5 mg/kg

sédiment, eau de mer: 0,15 mg/kg

terre: 0,24 mg/kg

Station d'épuration: 100 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Conformément aux exigences de EN 166: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Conformément aux exigences de EN 374: Porter des gants appropriés.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. Matériau approprié: NBR

(Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration 240min

Epaisseur du matériau des gants: 0,2mm

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection respiratoire**

Application au rouleau ou au pinceau En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Lors des travaux de pulvérisation, utiliser des filtres combinés du type A2/P2.

**Protection contre les risques thermiques**

non applicable

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 6 de 11

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:	< -50 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	143 °C	calculé.
Inflammabilité		
solide/liquide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	> 100 °C	ISO 2719
Température d'auto-inflammation:	225 °C	DIN 51794
Température de décomposition:	> 70 °C	
pH-Valeur (à 20 °C):	non applicable	ISO 976
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s	ASTM D 445
Hydrosolubilité:	praktisch unlöslich	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:	non applicable	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable	
La stabilité de la dispersion:	non applicable	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	< 5 hPa	calculé.
Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 1 hPa	calculé.
Densité (à 25 °C):	ca. 1,01 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757
Densité relative:	non déterminé	
Densité apparente:	non applicable	
Densité de vapeur relative:	non applicable	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenu

Propriétés comburantes

Non comburant (oxydant).

**Autres caractéristiques de sécurité**

Durée d'écoulement:

non déterminé

**Information supplémentaire**

pH: neutre

Limite inférieure d'explosivité (Ethanol): 3,5 Vol-%

Limite supérieure d'explosivité (Ethanol): 15 Vol-%

Solubilité dans l'eau: Hydrolyse

Seuil olfactif: non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 7 de 11

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec: Comburant, Acide fort, Base forte

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: Gel.  
 Conserver à l'écart de la chaleur.  
 Protéger des radiations solaires directes.  
 Ne pas laisser sécher le produit.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant, Acide fort, Base forte

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2602-34-8	Organosilan				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	D'après les données d'essais.	OCDE 401
	cutanée	DL50 4250 mg/kg	Lapin (masculin)	D'après les données d'essais.	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5,3 mg/l	Rat	D'après les données d'essais.	OCDE 403

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :  
 non irritant. (Lapin, D'après les données d'essais.; OCDE 404)

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée: non sensibilisant. (dermique, Cochon d'Inde, D'après les données d'essais., OCDE 406)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 NOAEL: 500 mg/kg (7 d; Rat, par voie orale, D'après les données d'essais., OCDE 415)  
 NOAEL: 200 - >= 400 mg/kg (6-18 d; Lapin, par voie orale, D'après les données d'essais., OCDE 414)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 8 de 11

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

En cas de contact avec la peau; contact avec les yeux; ingestion; Inhalation: Effets voir  
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**Expériences tirées de la pratique**

Résultats d'essai:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: non irritant. (Lapin, OCDE 405)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

- positif (avec activation du métabolisme) (D'après les données d'essais.; OCDE 471 (Test Ames))
- positif (Sans activation du métabolisme) (D'après les données d'essais.; OCDE 471 (Test Ames))
- positif (avec activation du métabolisme) (Souris, D'après les données d'essais.; OCDE 476)
- positif (Sans activation du métabolisme) (Souris, D'après les données d'essais.; OCDE 476)
- positif. (Souris, D'après les données d'essais.; OECD 474)
- négatif (Souris, D'après les données d'essais.)
- négatif (Lapin, D'après les données d'essais.)

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Ethanol (n°CAS 64-17-5): Provoque une irritation des yeux. Vertiges. Nausée. L'inhalation répétée ou prolongée risque d'endommager le foie. Les contacts répétés ou prolongés avec la peau risquent d'endommager le foie. Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager le foie.

**Information supplémentaire**

Référence à d'autres sections: 2,3,15

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxicité aquatique

CL50: &gt; 100 mg/l (Danio rerio, 96 h, D'après les données d'essais., OCDE 203)

EC50: &gt; 100 mg/l (Daphnia magna, 48 h, D'après les données d'essais., OCDE 202)

NOEC: &gt; 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus, 72 h, D'après les données d'essais., OCDE 201)

NOEC: &gt;= 1000 mg/l (Inhibition respiratoire de la station d'épuration municipale., 3 h, D'après les données d'essais., OECD 209)

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
2602-34-8	Organosilan					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Danio rerio	D'après les données d'essais.	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	D'après les données d'essais.	OCDE 202
	Toxicité pour les algues	NOEC > 100 mg/l	3 d	Desmodesmus subspicatus	D'après les données d'essais.	OCDE 201

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Demande biochimique en oxygène: 53 % (28 d) D'après les données d'essais. OCDE 301F

Réagit avec l'eau pour former de l'éthanol et des composés de silanol et / ou de siloxanol. Le produit hydrolysé



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 9 de 11

(éthanol) est facilement biodégradable.

Ethanol: Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Hydrolyse

Temps de demi-réaction: 25 h (pH 7; 20 - 25 °C; calculé.)

Temps de demi-réaction: 0,3 h (pH 5; 20 - 25 °C; calculé.)

Temps de demi-réaction: 0,1 h (pH 9; 20 - 25 °C; calculé.)

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
2602-34-8	Organosilan			
	Demande biochimique en oxygène/OCDE 301F	53 %	28	D'après les données d'essais.
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

aucune

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

**Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)**

080120 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Suspensions aqueuses contenant des peintures ou des vernis, autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 10 de 11

080120 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Suspensions aqueuses contenant des peintures ou des vernis, autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REZ. PS HO Durcisseur de revêtement**

Date de révision: 12.08.2022

Code du produit: Booster

Page 11 de 11

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale****Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,7,8,9,10,12.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.